

15 e FORUM des GESTIONNAIRES « L'Accessibilité à tous les publics : pour une nature ouverte à tous. »

INTRODUCTION

« Peut-on espérer, dans un avenir proche, que la nature soit ouverte à tous et soit donc accessible aux personnes handicapées ? ...»

« ... et comment envisager l'accessibilité comme une des réponses aux besoins élémentaires et à l'épanouissement de chacun, tous handicapés que nous sommes! »

Au cours de ces dix dernières années, j'ai découvert et constate au quotidien que les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, dont j'ai fait partie, ne prennent pas suffisamment en compte l'accessibilité dans leurs projets. J'ai pu rencontrer au cours de mes diagnostics et expertises les difficultés rencontrées en particulier par les personnes handicapées dans leurs déplacements à l'extérieur ou à l'intérieur de leur lieu de vie.

Avec une expérience traditionnelle de maître d'œuvre et de maître d'ouvrage public, Ingénieur en bâtiments et travaux publics pendant près de 35 années, je me suis dirigé vers la recherche, le développement, l'application, l'expertise et la formation dans le domaine de l'accessibilité environnementale.

Cela m'a amené à trouver des process et moyens pour réduire les situations handicapantes et ce, dans le réseau technique de l'Equipement (DMA, DGUHC, CERTU et CETE). Je continue actuellement ce travail au sein du bureau d'étude ACCESS-CIBLE.

Je vais donc vous exposer les quatre points suivants qui sont essentiels à la mise en accessibilité des Espaces Naturels:

- 1 L'homme au centre de notre approche
- 2 L'homme et son environnement
- 3 Le maillage de règles créé par la société
- 4 Les compensations.



L'HOMME AU CENTRE DU SUJET : l'accessibilité des sites et espaces naturels.

L'individu doit être au centre de mes préoccupations et plus particulièrement la personne handicapée car elle subit actuellement un fort désavantage par rapport aux autres dans la vie de tous les jours.

Il s'agit donc en premier lieu d'identifier les besoins vitaux de la personne, handicapée plus précisément :

Ces besoins vitaux sont:

- . la philosophie (elle organise sa pensée),
- . la physiologie (elle fabrique des hormones, des enzymes),
- . **la psychologie** (elle ressent, elle a des émotions)
- . **la physique** (elle se meut)

Tous ces besoins doivent être satisfaits pour lui permettre d'être ou de devenir « une personne accomplie ».

La personne handicapée, homme, femme ou enfant, est un être qui vit et qui a un cerveau : elle pense, elle ressent et elle se déplace.

Elle décide aussi avec le potentiel d'action et de réflexion dont elle dispose, et elle compense sans cesse avec ses « moyens résiduels ».

Le travail de réflexion et d'analyse proposé aux maîtres d'ouvrage et aux gestionnaires s'organise donc autour de ces besoins vitaux.

Et ce afin que la personne handicapée puisse s'informer, s'orienter, se diriger, accéder à, s'approprier, utiliser et repartir dans les mêmes conditions d'autonomie, de sécurité et de fiabilité que toutes autre personne non handicapée.

Tél: 02.35.62.13.27

Fax: 09.57.03.25.05

ch@access-cible.com



L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT

Le travail d'assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou de maîtrise d'œuvre, ainsi qu'aux gestionnaires engagés pour l'amélioration de l'accessibilité, se base sur une démarche globale méthodologiquement décliné avec :

- le constat du problème,
- l'analyse de ce constat,
- les propositions de résolution de situations handicapantes en intégrant le pragmatisme consensuel avec les différents acteurs intéressés (élus, associations...).

Ainsi toutes les possibilités de mise en place de solutions humaines sont explorées, en terme organisationnel et technique et ce, en tenant compte des coûts acceptables d'aménagement, liés à la réponse à la personne.

Notre travail s'inscrit dans une démarche du développement durable.

Sans cesse il faut remettre le travail sur le métier : en effet la résolution d'une situation de handicap pour un type de handicap peut créer une autre situation de handicap. Il est donc nécessaire de pratiquer la réitération et le contrôle en permanence.

Vous l'avez compris l'homme est indissociable de son environnement (personnel, familial, social, professionnel et géographique), et travailler pour obligatoirement de nécessite prendre l'environnement super structurel (ERP, logement, maison individuelle), infrastructurel (voirie, espace public, transport) et naturel (site naturel et autres).

Important : Il s'agit de réfléchir avant d'agir!

(Un projet bien ficelé dès le début coute moins cher qu'un projet vite fait et qui par la suite nécessitera des investissements pour corriger les éléments non-anticvipés.

Tél: 02.35.62.13.27

Fax: 09.57.03.25.05

ch@access-cible.com



LA SOCIETE A CREE UN MAILLAGE

A partir de ce constat non satisfaisant la société a créé un maillage législatif, règlementaire et normatif.

La loi du 11 février 2005 met en avant la garantie de résultat, plus que la garantie de moyen. Certes le législateur s'est servi du substrat de la loi de 1975 qui insistait sur la garantie de moyen.

Ainsi nous pouvions trouver un bâtiment dit accessible à l'intérieur et inaccessible de l'extérieur.

Aujourd'hui la personne handicapée quel que soit son handicap doit donc trouver dans les infrastructures de déplacement (route, trottoir, espace public, sentier pédestre et transport, plus largement appelés vecteur de déplacement) et les structures (bâtiment, IOP, ERP, chambre d'hôte, et espaces naturels!) des réponses sans rupture dans la chaîne de son déplacement.

Comment arriver à ce résultat?

Le constat, La concertation, la réflexion, la mise aux normes règlementaires en intégrant le confort d'usage, sans oublier le coût global final, sont autant d'éléments indispensables au processus d'action qui permet de mettre en œuvre un projet, tant dans le neuf au stade du programme, que dans la réhabilitation.

Il s'agit donc d'impulser un changement complet d'habitudes des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et des métiers en charge de ces secteurs d'activité, de sorte que leurs propositions de chaîne de déplacement soient sans rupture.

Ce n'est pas facile, il faut le reconnaître!

Cette nouvelle façon de penser et de faire permet en réalité de gagner du temps, de l'argent, et servira à toute la population et tous les publics, comme vous le souhaitez ardemment.

Et ca fonctionne!: je l'ai mis en œuvre à la bibliothèque universitaire de Caen, dans trois réalisations (piscine, centre de loisir et restaurant) à Saint Etienne du Rouvray, dans le SDAT du département de Martinique, pour ne citer que les exemples les plus marquants. Elle est évidemment applicable aux espaces naturels

Cette méthode est bien cadrée par la loi du 11 février 2005 et sa partie règlementaire permet de créer une véritable chaîne de déplacement qui doit bien sur être sans maillon faible.

Tél: 02.35.62.13.27

Fax: 09.57.03.25.05

ch@access-cible.com



D) LES COMPENSATIONS

De ces trois points abordés l'homme au centre du sujet, l'homme et son environnement et le maillage législatif, règlementaire et normatif de notre société , il en résulte des compensations à imaginer, à créer ; car elles sont multiples.

Elles peuvent être tout d'abord humaines (VAKO aide physique à la personne), technique (orthèse, prothèse, mécanique), environnementale (pente, rampe, palier de repos), visuelle (couleurs, animations, signalisations), auditive (sons), kinesthésique (nature de sols, texture, guidage).

Cet ensemble permet de mettre en place les meilleures solutions pour les personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne les espaces naturels, évidemment il sera difficile pour certains d'accéder à tel sommet, à telle vallée, à telle forêt. La muséographie et l'animation, par exemple, sont des compensations à proposer pour répondre aux besoins de tous pour découvrir une nature inaccessible mais d'une certaine manière reproductible (expo, documentaires, etc.)



CONCLUSION

Au regard du développement rapide de ces 4 points, qu'elle va être le concept d'accessibilité vers lequel je souhaiterais vous inviter à tendre ?

Auparavant nous avions la conception que l'accessibilité était ponctuelle (différente dans le temps) et partielle (différente dans l'espace).

Aujourd'hui il est nécessaire de mettre en corrélation et d'établir des interactions continues entre l'individu et ses besoins, l'environnement, le maillage de règles créé par la société, et les possibles compensations.

Cela impose un travail éthique et technique intégrant de manière fine le partenariat entre les maîtres d'ouvrage et les différents corps de métiers impliqués dans le traitement de l'accessibilité environnementale.

Il s'agit de privilégier une conception globale de l'homme dans son environnement, construit et naturel, avec comme objectif central de créer dans les meilleurs conditions une chaîne de déplacement confortable sans maillon faible.

L'avenir de notre société passe inévitablement par cela.

La différence ne doit plus être une gêne, un handicap, mais un levier de progrès et de fraternité.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Fait à ROUEN, le 16 janvier 2009

Camille HERON

Expert en accessibilité prés de la Cour d'Appel

Ingénieur BTP